

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000942-181

DATE : 10 décembre 2024

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE DONALD BISSON J.C.S. (JB4644)

MICHAEL CARRIER

Demandeur

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeur

JUGEMENT

(Sur délai d'inscription)

[1] **CONSIDÉRANT** la progression de l'action collective au mérite, autorisée le 17 février 2022 par un jugement d'autorisation de la Cour d'appel du Québec¹;

[2] **CONSIDÉRANT** que l'action collective vise à obtenir compensation pour des victimes du système judiciaire criminel au Nunavik, dont les droits constitutionnels auraient été bafoués selon la demande;

[3] **CONSIDÉRANT** que, depuis l'institution de la demande introductive d'instance en action collective, le dossier a été mené diligemment par toutes les parties;

[4] **CONSIDÉRANT** que le délai d'inscription se termine le 13 décembre 2024;

¹ *Carrier c. Attorney General of Québec*, 2022 QCCA 77, rectifié le 21 janvier 2022 (l'arrêt rectifié n'est pas rapporté).

[5] **CONSIDÉRANT** la demande verbale du demandeur du 28 novembre 2024 pour prolonger le délai pour inscrire pour instruction et jugement, présentée en vertu de l'article 173 du *Code de procédure civile* (« Cpc »), que le défendeur ne conteste pas;

[6] **CONSIDÉRANT** qu'il ne reste pour l'instant que la question des expertises à débattre et à finaliser;

[7] **CONSIDÉRANT** le peu de disponibilité du Tribunal à court terme;

[8] **CONSIDÉRANT** que les critères de l'article 173 Cpc sont rencontrés, selon le Tribunal;

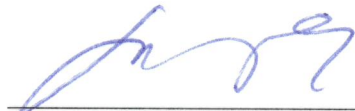
POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[9] **ACCUEILLE** la *Demande verbale du demandeur pour prolonger le délai pour inscrire pour instruction et jugement*;

[10] **PROLONGE** le délai pour l'inscription pour instruction et jugement jusqu'au 30 juin 2025;

[11] **DISPENSE** les parties de déposer un protocole de l'instance modifié;

[12] **LE TOUT**, sans frais de justice.



DONALD BISSON, J.C.S.

M^e Robert Kugler
M^e Alexandre Brosseau-Wery
KUGLER, KANDESTIN S.E.N.C.R.L., L.L.P.
Avocats du demandeur

M^e Victor Chauvelot
M^e Louis Nicholas Coupal-Schmidt
COUPAL CHAUVELOT S.A.

M^e Emilie Fay-Carlos
M^e Gabriel Lavigne
M^e Jean-Olivier Lessard
BERNARD, ROY (JUSTICE-QUÉBEC)
Avocats du défendeur

Dates d'audience : 29 novembre 2024 (sur dossier)